



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 31 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

DÉCISION N° 508805/ARM/EMAT/SCPS/BORG

portant réorganisation du bataillon de réserve d'Île-de-France - 24ème régiment d'infanterie.

Du 20 décembre 2024

DÉCISION N° 508805/ARM/EMAT/SCPS/BORG portant réorganisation du bataillon de réserve d'Île-de-France - 24^{ème} régiment d'infanterie.

Du 20 décembre 2024

NOR A R M T 2 5 5 1 2 4 2 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111](#).

Référence de publication :

BOC n°9 du 31/1/2025

Le ministre des armées et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment sa 1^{ère} partie ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2024 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef de l'état-major de l'armée de terre (JO n° 99 du 27 avril 2024, texte n° 17) ;

Vu l'[Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 22 mai 2024 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.](#)

Vu l'[Instruction N° 849/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 10 avril 2024 relative à la symbolique militaire dans les armées et la gendarmerie nationale.](#)

Vu l'[Instruction N° 500182/ARM/EMAT/OGAS/BCS du 05 juin 2024 relative à l'organisation de l'état-major de l'armée de terre.](#)

Vu la [Instruction N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG du 07 juin 2024 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.](#)

Vu la décision du 9 octobre 2024 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 243 du 12 octobre 2024, texte n° 9) ;

Vu la décision ministérielle n° 700/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231/NP du 17 octobre 2012 relative aux dispositions relatives à la mise en œuvre des mesures d'organisation dans l'armée de terre (n.i. BO ; n.i. JO)

Décide :

Article 1^{er} - appellation.

Le bataillon de réserve d'Île de France - 24^{ème} régiment d'infanterie est réorganisé et prend l'appellation de 24^{ème} régiment d'infanterie.

Article 2 - calendrier.

Cette mesure prend effet le 1^{er} janvier 2025.

Article 3 - modalités pratiques.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision de 9^{ème} référence.

Article 4 - subordination.

Le 24^{ème} RI est subordonnée à l'état major de zone de défense - Îles de France (EMZD - IDF).

Article 5 - ordre de bataille - codification.

1. Ordre de bataille :

- Libellé clair de la formation : 24^{ème} REGIMENT D'INFANTERIE (24^{ème} RI) ;
- Code d'identification : 0887000 ;
- Localisation : Versailles 78000.

2. Organismes d'administration :

- Personnel militaire d'active et de réserve :

Groupement de soutien de la base de défense Île-de-France Versailles.

3. Mise à jour de l'ordre de bataille :

La mise à jour de l'ordre de bataille est effectuée annuellement à l'occasion de l'édition des référentiels en organisation.

Article 6 - patrimoine.

La présente appellation concède l'entière du patrimoine du 24^{ème} RI (emblème, attributs, décorations collectives).

Article 7 - publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et des anciens combattants et par délégation :

*Le colonel,
chef du bureau organisation
de l'état-major de l'armée de terre,*

Alexandre NORTZ.